



Liquidation judiciaire en nom propre et peur d'etre declaree fau

Par **karima bouamra**, le **05/12/2018** à **03:48**

Bonjour,
comme écrit sur le sujet, je suis en procédure de liquidation judiciaire en nom propre (infirmière libérale) depuis le 12/11/18;

Je viens de me rendre compte en faisant des recherches sur internet que c 'était à la fin d la procédure dans un an pour moi que je saurais si il pouvait avoir reprise des poursuites individuelles notamment en cas de fautes.

je vous avoue que cela m'a complètement anéanti car je croyais en avoir fini et j'ai peur que cela arrive.

je n'ai évidemment pas fait de détournement ou caché des actifs ou autres, mais j'ai eu une période très difficile niveau personnel, donc j'ai peur qu'ils me disent que j'ai fait une faute de gestion.

Donc ma question, pourriez vous me préciser vraiment les conditions pour que l'on soit punis de faute de gestion avec des termes compréhensible car je vous avoue j'ai essayé de chercher et j'ai du mal à comprendre surtout lorsque c'est avec des termes juridiques.

Excusez moi d'avance, si mes phrases ne sont pas très claires mais je suis vraiment anéanti, je pensais avoir fait le plus gros;

merci d'avance

:
&_